



**École Nationale
Supérieure
d'Architecture et de
Paysage de Lille**

Fiche de poste Maître de conférences associé(e) Ensap Lille

Groupe de discipline : VT

Profil 2019-01-VT

Missions et activités principales :

1- Enseignement du projet en Master – Atelier du Domaine d'Etudes « Histoire » des semestres 7/9 (automne) - Volume horaire : 144 heures

L'enseignant(e) aura en charge la responsabilité et la coordination de cet atelier, accueillant des étudiants du cursus de Master Paysage (délivrant le Diplôme d'État de Paysagiste). Ceci comprend l'animation des séances hebdomadaires, la co-conception et le suivi avec les enseignant-es responsables de deux TD associés à l'atelier de projet (TD Art et TD Sciences et Techniques) ainsi que la participation aux semaines intensives et à l'éventuel voyage d'études qui accompagnent ce semestre.

L'atelier de projet "Histoire" a pour ambition de conforter les acquis et les compétences des étudiants en leur demandant de:

- Situer une intervention dans l'histoire d'un lieu et dans celle des pratiques sociales et culturelles qui lui sont associées ou qui le sollicitent.
- Inscrire la construction de leur projet en regard d'un corpus explicite de théories et de pratiques, y compris techniques, de l'aménagement de l'espace.

L'acquisition de la capacité à structurer, à argumenter et à communiquer les fondements, la forme et les ambiances d'une transformation de l'espace ainsi que celle de la maîtrise de la mesure, du dimensionnement, et de la fabrication du projet de paysage sont également des objectifs explicites et évalués de l'atelier.

Cet enseignement a lieu les jeudis et les vendredis matin.

L'atelier est susceptible d'accueillir des étudiant(e)s préparant leur PFE et devant disposer d'un suivi adapté.

2- Enseignement du projet en Licence 1 et CPEP1 du semestre 2 (printemps) sur les thèmes « Milieu » et « Rigueur et Liberté » - Volume horaire 128 heures

L'enseignement se déroule le lundi au sein d'une équipe de 9 enseignants qui associe architectes et paysagistes.

Les thèmes de l'atelier du semestre 2 se donnent comme objectif de permettre aux étudiants de comprendre, acquérir les bases et savoir organiser le travail et le temps pour maîtriser le processus de conception d'ouvrages simples dans des situations réelles.

L'atelier, commun aux étudiants en architecture et en paysage, vise à la mise en place du processus de conception. Il nécessite de la rigueur - mise en place d'une méthode, de précision à tous les

niveaux, et de liberté par la capacité de dépassement des connaissances et des compétences à même de provoquer l'imagination, la poésie, l'invention.

L'étudiant est invité dès le début du semestre à construire sa capacité à comprendre la transformation d'un site, d'une matière. Il apprend la mise en ordre de la complexité, la hiérarchie des éléments.

Il apprend également à lire, décrire et transformer et s'appuie sur une méthode de conception qui est enseignée de telle manière que l'étudiant apprenne à travailler et à terme puisse fabriquer sa propre méthode.

Il est amené à construire une idée par un travail mêlant simultanément connaissance et hypothèses de transformation. Dès que cette idée est construite et énoncée par une problématique, l'étudiant sait ce sur quoi il travaille et sur quoi le projet peut se fonder.

Le projet associe une démarche intellectuelle, passant par l'interrogation, l'imagination et s'appuie sur un savoir-faire concret. Les projets sont composés d'exercices. Les notions dimensionnelles, fonctionnelles, distributives, constructives, esthétiques mais également techniques, structurelles et matérielles seront investies. L'architecture, le paysage sont toujours situés dans un environnement, spatial, climatique, culturel, historique. Une attention particulière est donnée au milieu du projet.

L'enseignant(e) recruté(e) contribuera aux réflexions sur les modalités pédagogiques portées par l'équipe et participera aux jurys collégiaux de fin de semestre.

3- Autres enseignements à hauteur de 48h.

L'enseignant(e) aura également en charge l'encadrement d'un séminaire « Exercice professionnel » en Master Paysage (S8 et S10) ayant pour objet de donner à l'étudiant(e) des éléments de compréhension et d'interprétation des modes de production des projets, des acteurs, de leurs obligations et responsabilités, des formes d'exercice, des missions, des partenariats et des systèmes de relation,...Il cherche à cerner les formes et les conditions de la commande et porte plus spécifiquement sur l'exercice de la maîtrise d'œuvre et sur les responsabilités et compétences professionnelles qui s'y rattachent.

Il pourra enfin participer pour le volume horaire restant à l'animation d'un atelier court en *Licence 1 et CPEP1 du semestre 1 (automne) en renfort de l'équipe pédagogique qui anime cet enseignement.*

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Paysagiste concepteur diplômé ayant des références professionnelles solides et faisant état :

- d'une expérience pédagogique et professionnelle associant conception, culture constructive et enjeux environnementaux.
- d'un intérêt pour l'enseignement en première année
- d'une ouverture aux pratiques d'expérimentations paysagère, architecturale et pédagogique
- d'une capacité pédagogique et concrète pour associer conception et processus de représentation.

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'Ensapl forme à l'architecture et au paysage. L'articulation entre ces deux disciplines dessine le champ de formation de l'école, son identité originale et l'opportunité de mettre en œuvre des processus interdisciplinaires. En formation initiale, l'ensapl délivre un DEEA (grade de licence), un DEA (grade de master) et un DEP (grade de master). Elle a créé en 2015 un Cycle Préparatoire aux Etudes de Paysage de deux ans dont la première année est commune avec l'architecture. Les croisements entre architectes et paysagistes sont favorisés dès la troisième année d'étude.

Les trois premières années sont conçues selon un principe de progression dans la complexité des projets et des thématiques. Une attention particulière est portée aux enjeux de la transformation du patrimoine, qu'il soit historique ou plus ordinaire.

Les deux années menant au master sont structurées selon quatre domaines d'étude : Conception, Territoire, Histoire et Matérialité au sein desquels l'étudiant construit son parcours de formation. Afin d'articuler formation initiale et recherche, les domaines d'étude de formation initiale sont liés étroitement

aux domaines de recherche propres au laboratoire. L'Ensapl attache une grande importance au mémoire d'initiation à la recherche qui se déroule sur deux semestres de master.

Inscrite dans un territoire en pleine transformation et en quête de son avenir post-industriel, l'Ensapl s'attache à jouer un rôle actif sur ce territoire complexe en développant les mises en situation (Solar Decathlon 2019, Ateliers publics de paysage), en créant une chaire partenariale sur le bassin minier, en participant à la formation à la transition écologiques des acteurs de la construction du cadre bâti (lauréats du PIA 2 avec les Compagnons du devoir).

L'Ensapl fait partie de la Conférence Régionale des Grandes Écoles. Elle est également engagée, comme établissement composante, dans le cadre de l'I-Site, avec l'Université de Lille, Sciences-Po et Centrale Lille dans la définition d'une université cible à l'horizon 2021. Évaluée dans la vague E par l'HCERES, l'Ensapl prépare aujourd'hui son prochain projet de formation comprenant notamment un master en urbanisme avec l'IAUL, des double-cursus architecte- paysagiste et architecte-ingénieur. Les enseignements définis dans cette fiche seront soumis aux évolutions de ce projet de formation.

Le projet d'établissement est visible sur le site web de l'école : http://www.lille.archi.fr/l-ensapl__index-1024415.htm

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :

Le LACTH, laboratoire de recherche de l'Ensapl, réunit 28 chercheurs (dont 6 HDR titulaires de l'Ensapl), 15 doctorants et 15 chercheurs associés. Il est organisé selon quatre domaines de recherche : Conception, Territoire, Histoire et Matérialité.

Les programmes de recherche en cours s'intéressent notamment à la connaissance du logement social expérimental et innovant des années 60 et 70 (Architecture XXe siècle), à l'hôpital comme milieu (Hocomi), à l'histoire de l'enseignement de l'architecture au XXe siècle (Hensa20), au métabolisme territorial – Économie collaborative et projets transfrontaliers (Popsu Métropoles), au potentiel de l'impression 3D dans la production du bâtiment (Matrice - croissance intelligente durable et inclusive).

L'Ensapl et le Lacth sont associés à deux écoles doctorales de l'Université de Lille : l'ED SHS et l'ED Sesam afin de délivrer conjointement des doctorats en architecture ou en architecture (mention paysage). Le Lacth organise chaque année un séminaire pour la formation doctorale.

Le LACTH publie chaque année une revue de rang A, Les Cahiers thématiques, selon un thème proposé par un des quatre domaines de recherche.

Nature et durée du contrat :

- Contrat d'agent contractuel du Ministère de la Culture
- Contrat à temps plein (320 h équivalent TD en présentiel étudiant)

Modalités de recrutement :

Le dossier de candidature comprendra :

- une note (1 page maximum) précisant le projet pédagogique en regard de la fiche de poste, du domaine d'étude et des éventuelles options incluses dans la fiche.
- un CV (3 pages maximum)
- un dossier exposant les expériences pédagogiques, les références professionnelles, les publications, les recherches... (30 pages maximum).
- une copie des diplômes.
- une copie de la carte d'identité

Le dossier sera transmis impérativement au format pdf par un lien de téléchargement adressé à : direction@lille.archi.fr

La date limite de réception des dossiers est fixée au jeudi 5 Septembre 2019 à 18h00.

Les candidatures seront examinées par une commission qui sélectionnera les candidats qu'elle souhaite auditionner durant la semaine du 9 septembre. Le choix sera validé par le CPS en formation restreinte.

Conditions de recrutement :

- Justifier au 1er janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années qui précèdent le 1er janvier pour les Maîtres de conférence associés (MCFA).
- OU détenir les diplômes suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches pour les MCFA.
- Pour être associé à mi-temps, le candidat doit justifier en outre de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle qui permet de disposer de moyens d'existence réguliers. La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.

Informations sur le poste :

François Andrieux, directeur de l'Ensapl, francois.andrieux@lille.archi.fr

Jean-Pierre Houssier, secrétaire général de l'Ensapl, jean-pierre.houssier@lille.archi.fr